

Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 08 janvier 2005 à Marignane.

CTR présentes ou représentées :

Antique Sud	Jean Louis DINDINAUD	L R. M.P.	Jean Pierre MONTSENY
Corse et Pays de la Loire	Claude OLIVIER	Martinique	Jean Louis BLANCHARD
Creuse	Bernard NOWAK	Nord Pas de Calais	Bruno ENGELS
Deux-Sèvres	Jo VRIJENS	Nouvelle Calédonie	Claude MARTIN
Provence d'Azur	Philippe BERNARDI	Normandie	Denis RANÇON
Alsace	Michel GAUCHET	Polynésie Française	Henry POULIQUEN
Charente-Maritime	Non représentée.	Provence	Daniel HURON
France Picardie	Florent ROUX	R A B.A	Jean Luc BESQUEUT
La Réunion	Jean Louis BLANCHARD		

Liste des instructeurs nationaux présents : -ordre alphabétique-

Patricia Breton, IN ; René Cavallo, DTN; Jean Claude Cayol, IN ; Serge Césarano, IN; François Desprets, IN ; Jean Escales, IN; Ruddy Jean, IN; Pascal Monestiez, IN ; Jean Pierre Montagnon, IN ; Alain Ponty, IN.

Sont également présents :

Roland BLANC , président de la fédération; Eric Bergmann, représentant la commission médicale et de prévention nationale.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

Le président de la fédération, Roland BLANC, présente ses bons vœux à l'assemblée, il souligne le formidable travail accompli par la CTN, rendu possible par la collaboration de chacun.

Roland souhaite pour le devenir de la fédération l'union de tous, dans une démarche conviviale et sportive.

A son tour Jean-Louis BLANCHARD souhaite bonne année aux participants, les remercie du travail remarquable fourni, et cela avec d'autant plus de poids qu'il s'agit là de la dernière réunion avec l'équipe élue pour l'olympiade.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 18 septembre 2004. à Niolon.

Jean Pierre Montseny commente la phrase concernant les ouvrages de référence de la CTN ; la dernière phrase " ... plutôt que d'écrire à titre personnel ces ouvrages." n'est pas à son sens conforme au vote qui a suivi . Suite à cette intervention, il est décidé de retirer la fin de la phrase « plutôt que d'écrire ces ouvrages à titre personnel ».

Le P.V. de la réunion de CTN du 18 septembre 2004 est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2) **Présentation du calendrier 2005 et du budget prévisionnel 2005 :**

Le calendrier 2005 est paru dans la revue Subaqua.

Pièce jointe 1

Point sur le colloque national de la plongée enfants, les 5 et 6 mars 2005 à Cherbourg. JL Blanchard rappelle le cahier de charge mis au point par la CTN en janvier 2004, et la nécessité d'identifier les référents :

Extrait : « L'organisateur du Colloque National de la Plongée Enfants est la Commission Technique Nationale.

La CTN délègue l'organisation matérielle du colloque à un organisateur local qui sera un organe déconcentré de la Fédération (Comité régional ou départemental) ou, par délégation, à une commission technique régionale ou départementale.

La CTN délègue le choix du programme et des conférenciers à un Comité de programme. Le Président de la CTN désigne une personne de ce Comité qui sera l'interlocuteur unique de l'organisateur local.

De même le président du Comité organisateur local désignera une personne qui sera l'interlocuteur unique du comité de programme ».

Dans le cas qui nous occupe en 2005, l'organisateur est le Comité Interrégional Normandie représenté par son Président **Thierry Pinot**, l'interlocuteur unique du Comité de programme est **Pascal Enjalbert**, enfin Thierry Pinot désigne **Odile Bouvet** comme référente local pour l'organisation et pour les relations avec le comité de programme.

Extrait : « Si 30 jours avant la tenue du colloque, il n'a pas un minimum de 50 participants payants, le colloque devra être annulé et les chèques des personnes inscrites renvoyés ».

Le minimum requis pour les réservations doit donc être atteint le 05 février 2005.

Bilan des RIPE 2004 : C'est la première année où cette manifestation est scindée sur deux semaines. Cette transition n'a pas apporté le succès attendu, et le retour à la formule ancienne (sur une seule semaine) est programmé en 2005, du 25 au 28 octobre.

Budget prévisionnel : Ce budget est quasiment au même niveau que pour 2004.

Pièce jointe 2

3) **Age minimum d'entrée en formation initiateur de club :**

Pendant la période prototype de mise en place du nouvel initiateur, le fait de demander les 12 plongées en autonomie en préalable à l'entrée en formation impliquait de fait que les élèves soient majeurs ; or ce point a été perdu dès lors que les 12 plongées sont seulement vérifiées à l'arrivée à l'examen terminal. Le manuel du moniteur ne précise pas que l'entrée en formation initiateur ne peut se faire avant 18 ans. Après un tour de table, il est décidé de préciser la nécessité d'avoir 18 ans révolus pour entrer en formation initiateur (stage initial compris).

Cette décision est prise à l'unanimité des présents ou représentés.

4) **Contenus de formation recycleurs semi-fermés :** (Patricia Breton)

En septembre 2003, un projet a été validé en CTN. L'arrêté du 9 juillet 2004 a rendu caduque ce texte. Jean Louis Blanchard a demandé au groupe de travail de plancher à nouveau sur ce dossier. Or la différence entre les divers recycleurs sur le marché implique que des contenus de formation trop « généralistes » ne débouchent pas sur un produit fédéral attractif. Il s'agissait donc, à la demande de JL Blanchard, de recentrer la demande, et le choix a été de proposer d'abord des contenus de formation concernant les semi-fermés type Dolphin ou Ray. Ultérieurement, et JL Blanchard a insisté sur ce point, la CTN devra étudier d'autres contenus de formation adaptés à d'autres modèles (dont les circuits fermés) et faire des choix.

Enfin il est rappelé, conformément à l'arrêté du 9 juillet 2004, qu'il n'existe pas réglementairement de « qualification recycleurs » puisque les plongeurs au recycleur sont identifiés à partir du mélange utilisé, et de ce fait c'est bien la qualification nitrox, ou nitrox confirmé, ou trimix élémentaire, ou trimix, qui repère ces plongeurs réglementairement.

Cela n'empêche pas de délivrer une « qualif recycleur semi-fermé » matérialisée au mieux par une carte double face Ffessm / Cmas et au moins par un diplôme mural, ne serait ce que pour accroître l'attractivité de ce nouveau produit fédéral. Sur ce point, JL Blanchard demandera au CDN de prendre position.

La dernière version des propositions du groupe de travail est présentée par Patricia Breton :

La formation débouche sur des qualifications, et non sur des brevets.

Quatre compétences sont déclinées, la première étant un tronc commun de connaissances théoriques.

Compétence N° 1 : Connaissances théoriques communes.

Compétence N° 2 : Gérer et utiliser son matériel. (spécifique au modèle)

Compétence N° 3 : Plongée avec un recycleur. (spécifique au modèle)

Compétence N° 4 : Connaissances théoriques. (spécifiques au modèle)

Une relecture de l'arrêté du 9 juillet 2004 est effectuée, et croisée avec la proposition de contenus de formation.

Une coquille est relevée en page 1 du contenu de formation : Bas de page, organisation générale, il faut lire « (niveau E3 au minimum si celle-ci se déroule dans les espaces proche, médian et lointain ; E4 si celle-ci se déroule au delà de l'espace lointain.

Le mot « autonomie » sur la compétence N° 3 est supprimé.

Cette proposition de contenus de formation est proposée au vote.

15 voix pour.

1 abstention : LRMP.

Par conséquent les contenus de formation sont acceptés.

Disparition du nom de la marque du recycleur dans le titre : Oui à l'unanimité.

Le premier paragraphe (général) s'arrête à « arrêté du 9 juillet 2004 ». (suppression du nom des marques)

Age minimum d'entrée en formation :

14 ans : Contre à l'unanimité.

16 ans : 5 voix pour : LRMP, Sud Atlantique, Martinique, Réunion, Nouvelle Calédonie.

18 ans : 11 voix pour.

L'âge minimum requis est donc fixé à 18 ans à l'entrée en formation.

Le document finalisé, tenant compte de ces différents votes et décisions, est en pièce jointe 3 (5 pages). La première page (organisation, délivrance, duplicata...) reste à harmoniser avec la mise en page des contenus de formation fédéraux.

5) Nom et définition de chaque brevet ou qualification :

Il faut donner un nom à tous les brevets délivrés par la Commission Technique et par extension, par toutes les Commissions. Le problème est particulièrement crucial pour le E2 fédéral (initiateur Ffessm+capacitaire ou initiateur ffessm+niveau 4 Anmp).

On pourrait l'appeler:

- moniteur adjoint
- aspirant moniteur
- ? ? ? ? ?

Il faut créer une définition des brevets d'enseignant. En effet à la question apparemment simple : « qu'est ce qu'un moniteur fédéral ? » correspond une réponse multiforme. Plus généralement il faut créer des définitions des brevets de plongeur.

Cette préoccupation est en lien avec la création de la charte du moniteur fédéral, mais elle est surtout due à la question soulevée en SPCC : le Ministère a demandé à la FFESSM ses commentaires concernant le rôle de la fédération délégataire dans la définition des niveaux techniques, des compétences adjacentes et des conditions de certification des plongeurs de loisir (annexe 1 de l'arrêté du 22 juin 1998).

Pour l'instant une réponse a été fournie concernant le niveau 4 capacitaire:

« Le plongeur capacitaire FFESSM a été formé et certifié suivant le cursus et les modalités inscrites dans le Manuel du Moniteur et du Responsable fédéral. L'obtention de son brevet démontre que ce plongeur :

- A une bonne condition physique ,
- Est capable de démonstration technique,
- Maîtrise l'espace lointain,
- A une compétence de **guide de palanquée** jusqu'à 40 mètres,
- Est capacitaire** (donc : connaissances théoriques solides).

Il est demandé à chaque représentant de CTR de réfléchir sur les deux axes :

- 1) Recherche d'un nom « porteur » et signifiant pour les différents niveaux techniques délivrés.
- 2) Définir nos différents niveaux, précisément et succinctement.

6) Règlement intérieur de la CTN : Harmonisation avec les nouveaux textes.

Le règlement intérieur de la CTN (adopté à l'unanimité en 1997 puis adopté sans modification par le CDN, 14/15 Juin 1997) a besoin d'une mise en conformité avec le nouveau règlement intérieur fédéral. Ce travail est à initialiser, mais il est bien entendu qu'il n'est pas question de modifier le règlement avant l'assemblée générale nationale électorale de mars 2005.

7) Epreuves 30 et 40 mètres dans le niveau 4 : Dissociation obligatoire ou pas ?

Jo Vrijens, président de la CTR Corse, propose un aménagement de l'examen niveau 4 concernant les épreuves de 30 et de 40 mètres. Sa demande consiste dans le regroupement de ces deux épreuves au sein d'une même et unique plongée.

Rappel

Ce point, déjà soulevé lors de la dernière réunion de CTN, (18 septembre 2004) a alors fait l'objet d'une discussion au terme de laquelle il a été rappelé que ces deux épreuves font l'objet de deux plongées différentes (les épreuves à 30m et à 40m sont 2 épreuves séparées d'après PV CTN année 2000, rappelé dans CTN info de Subaqua).

Après débat, un vote est proposé.

Pour une plongée unique regroupant les deux épreuves : Polynésie, Corse, Est, Ile de France et Picardie.

Pour deux plongées dissociées : LRMP, Centre, Normandie, Nord Pas de Calais, Côte d'Azur, Martinique, Réunion, RABA, Sud Atlantique, Bretagne et Pays de la Loire, Nouvelle Calédonie, Provence.

Par conséquent la demande de la CTR Corse est rejetée.

Cependant JL Blanchard pense qu'il serait bon d'avoir une réflexion globale sur l'organisation type de l'examen niveau 4 (et non pas sur les contenus de formation !).

Un travail doit donc être engagé sur ce thème ; ce point est proposé au vote et adopté à l'unanimité. Ce travail est proposé à Jo Vrijens, pour la prochaine olympiade.

8) Rapport des jurys MF2 2004 et bilan de 4 années de rapports de jurys : (Jean Claude Cayol)

Jean Claude Cayol commente le rapport de jurys MF2 2004. Quatre sessions ont été analysées, sur la base des renseignements fournis par les jurys.

Sur les 3 groupes d'épreuves, il apparaît nécessaire d'affiner les critères d'évaluation, et surtout de les harmoniser. Certains barèmes peuvent être adaptés aux conditions.

Il ressort que ces analyses sont fort précieuses pour améliorer la qualité des examens, elles soulignent déjà une grande cohérence dans les évaluations fédérales.

Bilan des jurys MF2 2001/2004 : pièce jointe 4.

9) Projet de règlement ou de charte des jurys d'examens fédéraux :

Nous avons des règles non écrites, des coutumes qui régissent le déroulement des examens MF2, MF1, N4, initiateur. Dans le but de clarifier et d'uniformiser les phases d'examen, de jury et de post-examen, nous devons lister tous les points pour que dans une phase ultérieure, ces « habitudes » soient écrites dans un règlement (ou dans une « charte » ?).

Il devient nécessaire de préciser, sur le règlement ou à travers une charte, les modalités d'évaluation et des protocoles précis explicitant les fonctionnements des jurys sur les examens fédéraux.

Pour exemple, quelles sont les procédures suivies devant un candidat réclamant ses notes ?, comment recevoir un recours éventuel ?,

Un travail sera ouvert durant l'année 2005.

10) TIV et matériel nitrox : Position de la CTN : (Jean Pierre Montagnon)

Cette question revient souvent et la demande est de plus en plus grande pour que les bouteilles nitrox (et trimix) puissent être visitées annuellement par des TIV. Elles pourraient ainsi bénéficier de l'arrêté dérogatoire et d'une requalification quinquennale. A priori, il n'y a pas d'obstacle réglementaire (ceci n'est pas contradictoire avec l'arrêté du 18 novembre 1986 ayant institué les Tiv), mais les TIV actuellement formés n'ont pas la compétence pour intervenir sur des bouteilles susceptibles de contenir ces mélanges.

Jean Pierre Montagnon fait le bilan de ce dossier. Un groupe de travail se constitue dans l'objectif d'étudier la faisabilité des inspections visuelles sur les bouteilles utilisées pour les mélanges.

L'objectif du groupe de travail sera de répondre aux questions suivantes :

Question préalable :

- Un TIV ayant subi une formation complémentaire, peut-il intervenir dans des conditions d'hygiène et de sécurité raisonnables, sur des bouteilles destinées à contenir des mélanges suroxygénés ?

Si oui,

- quel est le contenu de formation ?
- quelles sont les procédures à mettre en oeuvre, les produits à utiliser ?
- quelles seront les limites des interventions, simple visite ou reconditionnement complet des bouteilles pour une utilisation "oxygène" ?

Jean-Pierre Montagnon a ouvert un E mel spécial pour consulter sur le sujet :

Mel : tiv.ffessm@wanadoo.fr

En attendant, une période transitoire est acceptée à l'unanimité des présents ou représentés, durant laquelle les TIV qualifiés « plongeurs nitrox confirmé » peuvent visiter les bouteilles de mélanges, et apposer le macaron si et seulement si la bouteille est saine. En revanche, aucune intervention de nettoyage ou de réfection ou de reconditionnement par ces mêmes « TIV nitrox confirmés », en attente des conclusions du groupe de travail et de la décision de la CTN.

11) Applicabilité du règlement des collèges régionaux d'instructeurs :

Ce règlement est un texte national, approuvé en CTN puis par le Comité Directeur National, le 18 janvier 2004 à Marseille, avec mise en application immédiate. Il y a dans ce règlement des points à préciser régionalement (délai de candidature à la fonction de Délégué de Collège...). Si dans un Comité le RI du Collège Régional n'avait pas été complété, et en attente qu'il le soit, c'est la clause similaire du RI du Collège National qui s'applique de fait. Par conséquent, effectivement, le RI des Collèges Régionaux est applicable **partout** depuis le 18 janvier 2004.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

12) Dossiers d'inscription au MF2 : Précisions :

Rappel : extrait manuel du moniteur et décisions antérieures de la CTN :

« Être présenté par le Président du club d'appartenance du candidat et fournir un bulletin de demande d'inscription sur la liste des candidats au monitorat fédéral 2ème degré signé par le Président du club et contre-signé par le Président de la C.T.R. avec avis favorable attestant que le candidat a bien une activité bénévole d'enseignement au sein de son club.

Décision précédente de la CTN : « un avis défavorable d'un Président de CTR concernant une candidature au MF2 doit être motivé. En cas d'avis défavorable, celui-ci doit être notifié immédiatement au candidat. Celui-ci pourra faire appel auprès d'une Commission composée du Président de la CTN, du Directeur Technique National et du Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux qui statuera ».

La proposition actuelle est que le Président de CTR devrait signer seulement pour acter que la CTR a été avertie de la candidature d'un moniteur relevant de l'autorité de ladite CTR, et non pas pour attester d'une activité bénévole d'enseignement...etc.

Résultat du vote concernant cette modification : Pour : 13 régions

Contre : 3.

La proposition est acceptée.

13) Pratique de la plongée pour diabétiques insulino-requérant:

Un article, paru dans la revue Subaqua de janvier et intitulé « diabète et plongée, une levée d'interdiction historique », a interpellé la CTN. En effet, sans contester le fond qui relève de l'entière responsabilité et autorité de la CMPN, la CTN s'étonne de la divulgation de procédures techniques et d'un nouveau signe de plongée, n'ayant pas fait l'objet d'étude dans la CTN.

La CTN, à l'unanimité, regrette cette situation qui met tous les moniteurs devant le fait accompli.

Elle demande : Une mise au point avec le président de la CMPN,

Un travail de concertation et d'étude,

Un article dans Subaqua, sous forme de complément et de précisions à l'article paru dans Subaqua de janvier 2005.

14) Info : Conditions de reprise de la plongée après accident :

Une synthèse, réalisée par la commission médicale, est remise aux présents et sera portée en pièce jointe. Il est demandé à la commission médicale l'autorisation de porter ce document sur le site de la CTN.

Reprise plongée après accident : pièce jointe 5.

15) Prospective CTN : Quelques pistes pour la prochaine olympiade :

Le Président de la CTN signale les points de prospective déjà développés dans les points précédents du présent PV. Par ailleurs il souhaite que soit élaboré, par la prochaine équipe dirigeant la CTN, un projet pour la prochaine olympiade, à présenter lors de l'AG électorale de la CTN.

16) Questions diverses :

Coquille dans l'arrêté du 9 juillet 2004

L'article 17 de l'arrêté du 09 juillet 2004 mentionne: « les plongeurs majeurs de niveau égal ou supérieur au niveau 2 de plongeur, titulaires de la "qualification nitrox" ou de la "qualification nitrox confirmé" sont, sur autorisation du directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie dans l'espace médian. En l'absence du directeur de plongée, les plongeurs titulaires du niveau 3 ou supérieur de plongeur ainsi qu'une "qualification nitrox", "qualification, nitrox confirmé".....peuvent plonger en autonomie.....»

Le tableau ANNEXE II b : conditions de la pratique de la plongée au nitrox en exploration

Celui-ci ne fait pas apparaître les plongeurs de niveau 2 et de niveau 3 qualification nitrox en autonomie.

Quel choix doit-on faire ?

Hélas il s'agit bel et bien d'une grosse coquille due à une faute de copié-collé intempestif. Lors de la prochaine réunion de la Section Permanente je signalerai cela pour que le Législateur fasse la correction ad hoc. En attendant on doit privilégier la réponse du corps du texte (article 17) au détriment de l'annexe lib.

Jean Louis Blanchard présente la charte du moniteur fédéral. Cette charte, initiée par Roland Blanc, a pour objectif d'être distribuée et signée par les nouveaux moniteurs fédéraux lors des manifestations de remise des diplômes, qu'il s'agisse d'un événement régional (MF1) ou national (MF2). Il est demandé aux présidents de CTR d'effectuer une relecture et de proposer d'éventuelles améliorations. Date butoir de retour le 31 janvier, directement à JL Blanchard.

Pièce jointe 6.

Où en est-on avec les Tables trimix (question LRMP): il y a actuellement deux pistes : d'une part les contacts établis avec la Comex et la Marine Nationale (on est en attente de retour), et d'autre part une proposition de Dive-Tech.

Moniteurs trimix (question LRMP): Certains moniteurs deuxième degré souhaiteraient pouvoir enseigner le trimix élémentaire sans devoir obligatoirement être qualifiés "trimix" (lourd) mais en étant simplement qualifiés trimix élémentaire. L'argument est de faciliter le développement de cette technique car très peu de moniteurs passent le trimix lourd (question LRMP). Réponse : extrait de l'arrêté du 9 juillet 2004 : « Les moniteurs titulaires du niveau 4 d'encadrement et de la « qualification **trimix** » adhérents d'un des organismes membres de droit du comité consultatif peuvent obtenir de celui-ci l'autorisation de délivrer, dans le respect de leur cursus de formation, la « qualif trimix élémentaire » et la « qualification trimix ».

Harmonisation des brevets de secourisme FFESSM/sécurité civile (suite de la décision Ctn de septembre 2004): Il ne reste à l'heure actuelle qu'à récupérer un logo sécurité civile de bonne qualité. Jean Pierre Montagnon précise que le format carton doit être de qualité, ces diplômes devant être reconnus par différents organismes d'état. Philippe Bernardi propose que ce diplôme ne soit pas téléchargeable, afin d'éviter des dérives éventuelles.

Un document permettant d'archiver les tuteurs de stages d'initiateurs est présenté. Il est en pièce jointe et sera téléchargeable sur le site de la CTN.

Pièce jointe 7.

Projet de partenariat avec Aqualung : Entretien et réparation des détendeurs. Sur un modèle approchant le TIV, il serait question de former des techniciens et des formateurs. Aqualung prendrait en charge la formation des formateurs. Ce dossier reste de l'ordre de la prospection.

Partenariat avec Nouvelle Frontière (intervention de Roland Blanc) : Un accord est conclu entre ce tour opérateur et la fédération. Nouvelle frontière s'engage à licencier les plongeurs en l'échange de la possibilité de leur délivrer les brevets fédéraux.

Protocole d'accord avec l'UCPA (intervention de Roland Blanc): Ce protocole vise à renforcer les liens entre la fédération et l'UCPA. René Cavallo précise que nous sommes vraisemblablement la seule fédération à travailler ainsi avec l'UCPA.

Nouvelle réglementation sur la sécurité des navires de plaisance :

Armement en fonction de la navigation, et plus en fonction du navire.

Des points de détail sont encore en discussion, et une prochaine refonte des permis est en attente.

La prochaine réunion de C.T.N. se tiendraLe samedi 21 mai 2005, le lieu est à définir (Marseille ou proche région marseillaise).

Le secrétaire de la C.T.N. :

Denis Rançon

Documents joints :

Annexes

Feuille de déplacement, à retourner dûment remplie à l'administration fédérale sous 8 jours, accompagnée des justificatifs.



Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 19 mars 2005 à Marseille.

CTR présentes ou représentées :

Antenne Sud	J-L DINDINAUD		
Normandie et Pays de la Loire	Pascal YAN	L R. M.P.	Jean Pierre MONTSÉNY
Alsace	Bernard NOWAK	Martinique	Georges BRELEUR
Provence	Jo VRIJENS	Nord Pas de Calais	Bruno ENGELS
Occitanie	Philippe BERNARDI	Nouvelle Calédonie	Jean Pierre LEROUX
Centre	Michel GAUCHET	Normandie	Bertrand MARTIN
Île de France	André FABREGOUL	Polynésie Française	Henri POULIQUEN
Alsace	Patrick LAMERAT	Provence	Daniel HURON
Normandie	Laurence BACHMAN	R A B.A	Gérard LAMBERT

La réunion est ouverte par le président de la fédération, Roland BLANC.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 8 janvier 2005. à Vitrolles.

Le P.V. de la réunion de CTN du 8 janvier 2005 à Vitrolles est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2) Présentation du compte rendu d'activité et commentaires.

Jean Louis Blanchard commente le bilan de la saison passée, ainsi que les chiffres pour l'olympiade. Ce bilan est présenté en trois volets : bilan quantitatif, bilan qualitatif et perspectives pour l'olympiade à venir.

Au fil du bilan qualitatif, les délégués des différents groupes de travail exposent les réalisations effectuées ainsi que l'état d'avancement des travaux. (Les détails de ce rapport sont joints en annexes).

3) Remise de médailles au titre de la commission technique nationale :

Une cérémonie de remise de récompenses fédérales est programmée afin d'honorer quelques uns d'entre nous.

René CAVALLO remet la médaille de bronze de la fédération à Laurence BACHMANN.
C'est ensuite Jean Louis BLANCHARD qui remet deux médailles d'argent, à Jean Luc BESQUEUT et Denis RANÇON.
Jean ESCALES clôture cette très sympathique cérémonie en décernant la médaille d'or de la fédération à Georges PARQUIER.

4) Election du président de la CTN pour l'olympiade à venir :

Jean Louis BLANCHARD propose de renouveler son mandat, il est le seul candidat.
Cette candidature est proposée au vote des représentants régionaux.
(voir répartition des voix par Comité en pièce jointe).

Total des voix :	1570
Total des votants :	1570
Bulletins nuls :	10
Jean Louis Blanchard :	1560

Jean Louis Blanchard est élu à la présidence de la commission technique nationale pour les quatre années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 11h50.

La prochaine réunion de C.T.N. se tiendra : Le samedi 21 mai 2005 à Niolon.

Pour la C.T.N. :

Denis Rançon.

Documents joints :

Annexe : Rapport d'action de la CTN pour 2004.
Répartition des voix par Comité lors de l'élection du 19 mars 2005.

Diffusion : Président de la FFESSM, DTN, Présidents de Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, représentant du CDN à la CTN, Médecin Fédéral National, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

Pour info : Membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 21 mai 2005 à Niolon (13)
Adopté par le Comité Directeur National du 18 juin 2005

CTR présentes ou représentées :

Atlantique Sud :	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne Pays de la Loire :	Pascal YAN
Centre :	Bernard NOWAK
Corse :	Jo VRIJENS
Côte d'Azur :	Philippe BERNARDI
Est :	Jean Pierre GOEHNER
Guadeloupe :	Jean Louis BLANCHARD
Ile de France, Picardie :	Lucien LEFEBVRE
Pyrénées Méditerranée :	Jean Pierre MONTSENY
Martinique :	Jean Louis BLANCHARD
Nouvelle Calédonie :	Claude MARTIN
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Normandie :	Bertrand MARTIN
Polynésie :	René CAVALLO
Provence Alpes :	Daniel HURON
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT
La Réunion :	Jean Louis BLANCHARD

Sont également présents :

BERGMANN Eric, représentant de la CMPN; BISCARAT Dominique, IN; CASTEL Frédéric, responsable technique national nage avec palmes; CAVALLO René, Directeur Technique National; CHAUVIERE Pascal, IN; DENAIS Michel, IN; DUBOC Claude, IN; FAUVEL Yvon, IN; FERCHAUD Christian, IN; GELEBART Camille, IN; IMBERT Francis, IN; JEAN Ruddy, IN; JONAC Jean Claude, IN; MONESTIEZ Pascal, IN et délégué plongée enfants; OYENHART Jean Michel, IN; POTHIER Richard, IN; RANCON Denis, IN ; ROUSSEAU Philippe, IN.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la Commission Technique Nationale.

1) Approbation du PV de l'AG électorale CTN du 19 mars 2005.

Le procès verbal de la réunion de CTN du 19 mars 2005 à Marseille est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

2) **Fonctionnement de la CTN : organigramme, méthode de travail, remboursement de frais, groupes de travail et référents, Collège IN, etc...**

Jean Louis Blanchard commente tout d'abord le fonctionnement général de la Commission Technique Nationale. Des points de fonctionnement précis sont abordés et explicités.

La représentation des CTR en CTN est rappelée, ainsi que les modalités de vote (poids votatif de la région représentée).

Les différents statuts des intervenants et participants lors des réunions sont également précisés (IN consultatifs, référents groupes de travail, personnes invitées, etc...).

Un tour de table est effectué, afin de présenter chacun.

Une liste des Présidents de CTR avec adresses, n° de tel, E-mail, est présentée.

(pièce jointe n°1).

Jean Louis commente ensuite dans le détail l'organigramme de la commission, et il annonce son choix pour les postes statutaires de Vice-Président, et de Suppléant.

Organigramme de la CTN :
Président : Jean-Louis Blanchard.
Vice président : Jean-Luc Besqueut.
Délégué : Yvon Fauvel.

Un tableau complet est joint en dernière page du pv, déclinant les postes fixes et les groupes de travail. Bien entendu, le nombre et les thèmes des groupes de travail sont évolutifs, en fonction de l'actualité et des besoins. Entre autres, compte tenu de l'évolution des brevets de secourisme au Ministère de l'Intérieur, le dossier du « secourisme fédéral » sera sans aucun doute ouvert à nouveau lors de cette mandature (2005-2008). Jean-Louis Blanchard initiera un groupe de travail et choisira un référent.

Les groupes de travail sont présentés et un point est fait pour chacun. Ces groupes de travail sont limités en nombre de participants, et bénéficient d'une ligne budgétaire prévue par le Président dans le budget annuel de la CTN.

En particulier, Jean-Louis Blanchard rappelle le rôle capital tenu par Claude DUBOC en ce qui concerne la gestion, coordination et construction des sujets théoriques des examens 2° degré. Il serait bon que ce groupe s'étoffe et un appel est lancé pour détecter dans les régions quelques bonnes volontés aptes à se pencher sur les sujets de théorie. Eric BERGMANN se propose pour travailler avec Claude DUBOC, en particulier sur l'aspect « accidents » des sujets de MF2.

D'autre part Pascal MONESTIEZ est désormais le seul référent national « plongée enfants », tandis que Pascal ENJALBERT se recentrera sur le thème « plongée ados ».

Enfin Philippe BERNARDI est chargé d'animer un groupe de travail sur le thème de la plongée « jeunes adultes ». La aussi un appel est lancé pour détecter dans les régions quelques bonnes volontés aptes à se pencher sur ce sujet. Philippe nous dresse l'état d'avancement des travaux en direction du public « jeunes adultes », ainsi que nos relations actuelles avec le GNPU (Groupe National de la Plongée Universitaire). Bertrand Martin intègre ce groupe.

Le fonctionnement budgétaire de la Commission est abordé, notamment la répartition entre les actions, les déplacements, les groupes de travail. Le barème en vigueur est présenté et commenté
(pièce jointe n°2).

3) **Plongée enfants et juniors : informations 2005.**

Un courrier a été expédié aux Présidents de Comités, aux Présidents de CTR, aux Présidents des Commissions Nationales et à tous les clubs. Ce courrier explique la réorganisation de la plongée enfants et juniors, notamment la suppression des RIPE 2005 et du colloque 2006.

Depuis des années la Commission Technique Nationale diligente une équipe centrée sur la plongée enfants, et cette période très riche a vu la naissance d'une pratique structurée pour nos jeunes membres. En accompagnement, deux événements majeurs d'ampleur nationale ont été portés chaque année au budget : les Rencontres Internationales de la Plongée Enfants d'une part, et le Colloque National Plongée Enfants d'autre part. Ces deux manifestations se sont peu à peu teintées de transversalité, avec la participation d'autres Commissions (photo, nage en eau vive, orientation, nage avec palmes, apnée, biologie et environnement, etc...), tandis que la cible des activités évoluait, à savoir les enfants certes, mais aussi les adolescents et les juniors.

Or, malgré l'immense qualité du travail fourni et la médiatisation mise en place, l'objectif principal de ces manifestations (qui était de convaincre les clubs de développer l'activité jeune) n'a pas été atteint, et les coûts des manifestations ne sont plus en adéquation avec la fréquentation espérée. Cela se traduit par une désaffection partielle des RIPE et du Colloque National, mais surtout le nombre de licences jeunes diminue d'année en année.

A ce titre, le Comité Directeur National a décidé que les RIPE 2005 n'auront pas lieu, et à leur place la Commission Technique Nationale organise à la même période des Etats Généraux centrés sur le thème « les jeunes et la FFESSM ». Pour pérenniser les tendances qui apparaissaient, le titre choisi ne se réfère pas seulement à la plongée, ni aux enfants, mais vise bien toutes nos activités, et tous nos jeunes membres, de 8 à 18 ans. Proposés à tous les clubs et à toutes les SCA de la FFESSM, ces Etats Généraux ont pour vocation de mettre les doléances à plat, d'identifier les points de blocages et de produire du neuf, dans l'objectif d'inverser les tendances en nombre de licences jeunes, en nombre de pratiquants et en type d'activités proposées. A ce titre, les RIPE 2006, dont les grandes lignes seront matérialisées lors des Etats Généraux, devraient être la concrétisation des idées nouvelles.

Ces Etats Généraux auront lieu à Toulouse le samedi 22 et le dimanche 23 octobre, et c'est le Comité Inter Régional Pyrénées Méditerranée qui en sera le maître d'œuvre.

Dans quelques temps le programme et les modalités d'inscription (logement, repas, lieu, coût,...) seront communiqués.

4) Contenus de formation plongée enfants : allègements (PM).

Suite à la demande du Président de la CTN quant au besoin de réécriture et d'allègement du cursus plongée enfants, Pascal MONESTIEZ présente l'état des travaux concernant les contenus de formation plongée enfants.

Une nouvelle mouture des conditions de pratique et d'encadrement, brevets et qualifications est commentée par Pascal.

Un dossier de synthèse précis et documenté est fourni en annexe, la décision est programmée pour la prochaine réunion de CTN.

(pièce jointe n° 3).

La date butoir des retours des CTR est fixée au 30 août, ces retours des régions doivent être adressés directement à Pascal MONESTIEZ : monestiez@avignon.inra.fr

En ce qui concerne la demande d'allègement des certificats médicaux préalables à la pratique, Eric BERGMANN précise quelques points : La CMPN est alertée par le CDN et se penche sur le problème. Ce dossier fera l'objet d'un groupe de travail. Les propositions de Pascal pourront être présentées par ce dernier devant la CMPN. Un délai non précisé à ce jour sera nécessaire pour rendre des conclusions définitives.

5) Présentation et utilisation de la Charte du Moniteur Fédéral.

Cette Charte est un engagement signé par le futur moniteur, avant même la délivrance du diplôme. Elle doit faire l'objet d'une cérémonie, d'un décorum. Elle permet de donner une importance supplémentaire aux diplômes fédéraux, et elle valorise l'engagement fédéral des récipiendaires.

Deux versions sont déclinées, pour le premier et le deuxième degré, et **un exemplaire de la Charte du MF1 est distribuée aux participants.**

Jean Louis BLANCHARD en fait lecture.

Le protocole est le suivant :

Elle doit être lue avant la remise des diplômes.

Elle doit être signée publiquement par le récipiendaire.

Il est laissé à l'appréciation des organisateurs le choix du déroulement dans le détail.

6) Formation des moniteurs recycleurs semi-fermés : premières certifications.

Après débat et échange d'idées, les premières certifications fédérales de moniteurs « recycleur semi fermé » seront délivrées :

- Aux membres du groupe de travail, ainsi qu'à certains spécialistes dûment identifiés par la CTN.
- Aux présidents de CTR formés (ou à leur représentant dûment désigné par eux), lesquels bénéficient d'une action de formation les 19, 20, 22 et 23 mai 2005, à raison d'un poste par Comité.
- Aux cadres techniques d'Etat formés, lesquels bénéficient d'un stage dans le cadre de leur formation continue professionnelle.

Restent les licenciés qui sont d'ores et déjà titulaires d'autres qualifications au semi-fermé, et par ailleurs au moins niveau 1 (pour accéder à la qualification de plongeur au recycleur semi-fermé) ou au moins MF1 ou BEES1 (pour accéder à la qualification de moniteur recycleur semi-fermé).

Pour ces licenciés, leur certification sera prise en compte si et seulement si cette certification est **antérieure au 21 mai 2005. C'est au demandeur de démontrer et de justifier les dates.**

Les dossiers seront traités au niveau des CTR, lesquelles centraliseront les demandes, les valideront et les transmettront au Siège National.

Tous les dossiers devront être **déposés auprès des CTR avant le 31 décembre 2005, et seront constitués de :**

- Nom Prénom, adresse du demandeur
- numéro de licence 2004/2005
- Chèque bancaire de 12 euros, à l'ordre de la FFESSM, correspondant au coût de la carte double face FFESSM/CMAS
- Justification du brevet de plongeur niveau 1, ou bien du brevet de MF1 ou bien du BEES1 plongée subaquatique.

Cette proposition est adoptée, et est applicable à compter du 21 mai 2005, sous réserve de validation par le comité directeur national le 19 juin 2005.

7) Durée minimum du stage en situation dans le cursus MF1.

Un point est à préciser dans le cursus nouveau du MF1. Certaines dérives sont constatées sur le terrain car le stage en situation est parfois réduit à une portion plus que congrue...

Un rapide calcul permet d'envisager un temps minimum de la formation en situation. En effet, le stage en situation est suffisamment précisé à travers du livret pédagogique. Pour rappel, 43 séances sont exigées, ces séances devant faire l'objet d'une préparation et donc d'un travail en amont.

Jo VRIJENS rappelle que selon les textes actuels, il est possible de passer du niveau 2 au MF1 en à peine 2 mois.

Philippe BERNARDI ajoute qu'un délai de plusieurs mois devrait s'écouler entre le stage initial et le stage final.

Christian FERCHAUD pense qu'un délai pourrait être imposé entre le niveau 4 et l'entrée en formation MF1.

René CAVALLO propose que soit ajouté en préalable du stage en situation un certain nombre de plongées d'encadrement.

Claude MARTIN précise qu'un dernier filtre existe, il s'agit de l'examen. Statistiquement, les candidats ayant « shunté » le stage en situation échouent lors de l'évaluation finale.

Jean Louis DINDINAUD met l'accent sur le danger d'alourdir cette formation pour les bénévoles.

Après débat, il est proposé la modification suivante :

« L'intervalle de temps compris depuis le jour suivant la fin du stage initial, jusqu'au jour précédent le début du stage final, ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins ».

Cette proposition est soumise au vote des CTR :

Abstention : 0

Contre : Corse, Côte d'Azur, Ile de France Picardie, Nord Pas de Calais. Soit : 563 voix sur 1570.

Cette proposition est adoptée, et est applicable à compter du 21 mai 2005, sous réserve de validation par le comité directeur national le 19 juin 2005.

8) Nom et définition de chaque brevet ou qualification.

Un travail de réflexion est lancé dans les régions afin de proposer de nouvelles appellations, plus attractives, pour les niveau 1, niveau 2, niveau 3 et E2. Notons que cette question figurait déjà dans le pv de CTN du 8 janvier 2005, et qu'il est urgent d'y répondre.

Il faut donner un nom à tous les brevets délivrés par la Commission Technique. Le problème est particulièrement crucial pour le E2 fédéral (initiateur Ffessm+capacitaire ou initiateur ffessm+niveau 4 Anmp).

On pourrait l'appeler:

- moniteur adjoint
- aspirant moniteur
- ??????

Il est demandé à chaque représentant de CTR de réfléchir sur un nom « porteur » et signifiant pour les différents niveaux techniques délivrés. Synthèse lors de la prochaine réunion de CTN.

9) **Règlement intérieur de la CTN : harmonisation avec nouveaux textes.**

Le règlement intérieur de la CTN (adopté à l'unanimité en 1997 puis adopté sans modification par le CDN, 14/15 Juin 1997) a besoin d'une mise en conformité avec le nouveau règlement intérieur fédéral. Ce travail d'harmonisation sera présenté lors de la prochaine réunion de la CTN.

10) **Règlement des jurys d'examens fédéraux : démarrage consultation.**

Il devient nécessaire de préciser des règles claires et harmonisées au niveau national, définissant le déroulement des examens fédéraux régionaux (initiateur, niveau 4 et MF1) et nationaux (MF2). Les principaux axes de réflexion concernent les modes de fonctionnement, d'organisation et de décision des jurys : pendant les épreuves, pendant les délibérations du jury, après la proclamation des résultats.

Ce chantier doit passer préalablement par un tour d'horizon des us et coutumes de nos différentes régions. Lors de la prochaine réunion de CTN, le point sera fait sur les différents modes de fonctionnement. Partant de ce socle, un travail sera engagé afin de définir des règles.

Le Président de la CTN pose la même question au Délégué du Collège des IN.

Ce travail sera synthétisé lors de la prochaine réunion de la CTN.

11) **Questions diverses :**

• **Barèmes féminins dans les épreuves de performance.**

Un débat est lancé par le Président de la CTN à propos de son projet de modification des barèmes suivants pour les féminines :

Le 500 mètres capelé et le 800 mètres PMT au niveau 4.

Le 1000 mètres capelé et le 1500 mètre PMT pour le MF2.

Frédéric CASTEL, responsable technique national pour la Commission Nage avec Palmes, nous présente un travail sur lequel il a planché à la demande de Jean Louis BLANCHARD. IL fait émerger trois propositions, charge aux techniciens de décider la quelle pourra être retenue.

Un travail de réflexion et de choix est demandé aux CTR, et cette question sera portée à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CTN, aux fins de décision.

Frédéric est remercié pour son investissement ainsi que pour la qualité et la précision de ses propositions. (*pièce jointe n°4*).

• **TIV et matériel nitrox.**

En l'absence de Jean Pierre MONTAGNON, pour raisons de santé, ce point est reporté à la prochaine réunion de CTN. L'ensemble des participants souhaite à Jean Pierre un prompt rétablissement.

○ **Plongeur 3* Cmas et accès au cursus MF1.**

Peuvent accéder au MF1 pour l'instant :

Les niveaux 4 FFESSM

Les titres reconnus équivalents au niveau 4 FFESSM.

Les plongeurs 3 étoiles CMAS étrangers.

Le problème se pose à l'heure actuelle sur le niveau de compétences de certains titulaires du 3 étoiles CMAS passé à l'étranger. Il est donc proposé de réfléchir à cette situation préoccupante.

Il convient d'analyser cet état de fait, un point sera effectué lors de la prochaine réunion de CTN.

- **Inscription en stage initial MF1 : obligation d'être titulaire du niveau 4.**

Une modification du manuel du moniteur est proposée à propos des conditions d'inscription au stage initial MF1.

« Il faut être titulaire du niveau 4 pour pouvoir s'inscrire au stage initial MF1 ».

Cette modification est proposée au vote. Elle est adoptée à l'unanimité moins une abstention : Nouvelle Calédonie.

- **Certificat médical et plongeur nitrox ou nitrox confirmé :**

Plongeur Nitrox , Plongeur Nitrox Confirmé ; conditions de candidature.

La condition suivante :

- être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins d'un an à la date d'exécution des épreuves, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.

Est à remplacer par :

être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins d'un an à la date d'exécution des épreuves.

- **Examen de niveau 4 et matériel utilisé :**

Doit on préciser que les épreuves doivent se dérouler en bi-palmes ?

Réponse : Ce n'est pas nécessaire, le texte est précis, **palmes** est écrit au pluriel.

Il n'est donc pas admis d'utiliser une mono-palme pour les épreuves de condition physique.

Peut on utiliser du matériel différent selon le groupe d'épreuves présenté ?

L'actuel texte dit la chose suivante :

« Toutes les épreuves pratiques doivent être effectuées avec le même matériel (combinaison, palmes); un même lestage est conservé pour l'ensemble des épreuves du premier groupe; de même, un même lestage est conservé pour l'ensemble des épreuves du second groupe, ce lestage doit être calculé de manière à donner au candidat un poids apparent nul à 3 mètres ».

Il est remplacé par :

« Toutes les épreuves pratiques doivent être effectuées avec les mêmes palmes et le même masque. Une même combinaison et un même lestage doivent être conservés pour l'ensemble des épreuves du premier groupe. De même, une même combinaison et un même lestage doivent être conservés pour l'ensemble des épreuves du second groupe, ce lestage doit être calculé de manière à donner au candidat un poids apparent nul à 3 mètres ».

- **Info du CDN : fonctionnement des Commissions et signature de dossiers ou de diplômes**

Il est rappelé que la carence passagère d'un Président de commission, ou bien sa volonté de déléguer partiellement l'activité (signatures par délégation incluses) à d'autres personnes dûment identifiées, permet à ces personnes dûment identifiées de signer par délégation en lieu et place du Président, au titre de ladite Commission.

Ces personnes sont, par ordre de priorité, le Vice-Président, le Suppléant, puis toute autre personne ayant reçu délégation du Président de Commission.

La prochaine réunion de CTN est fixée au samedi 17 septembre, à Marignane.

Le secrétaire de la CTN, Denis Rançon.

Diffusion du PV et des pièces jointes: Présidents de Commissions Techniques Régionales, DTN, Délégué du Collège des IN, Suppléant de la CTN Yvon Fauvel, Secrétariat de la CTN : Denis Rançon.

Diffusion du PV pour info, sans pièces jointes : Instructeurs Nationaux, Médecin Fédéral National, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Dr Eric Bergmann.

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE

Etat au 21 mai 2005

	NOM et PRENOM	TEL / FAX	E-MAIL
Président	Jean-Louis BLANCHARD	Tel : 0622730218 Fax : 0490733474	jean-louis.blanchard@univ-avignon.fr blanchard@mageos.com
Vice-Président	Jean-luc BESQUEUT	Tel : 0477216673 Fax : 0477216673	sebantoineju@club-internet.fr
Suppléant	Yvon FAUVEL	Tel : 0607948895	yvon.fauvel@free.fr
Secrétariat	Denis RANCON	Tel : 0611523029 Tel : 0235206183	Rancon.Denis@wanadoo.fr
Gestion du budget	René CAVALLO	Tel : 0491339931	dtn@ffessm.fr
Site de la CTN	J-P MONTAGNON	Tel: 0610240655	jean-pierre.montagnon@wanadoo.fr
Rédact. CTN-info	J-L BLANCHARD		
Délégué Collège des IN	Daniel HURON	Tel : 0662029381	adnh@aol.com
Sujets d'examens nationaux	Claude DUBOC	Tel : 0491688730 Tel : 0670706858	cduboc@libertysurf.fr
Rapport annuel jurys MF2	Jean-Claude CAYOL	Tel :0442010801	jc.cayol@wanadoo.fr

GROUPES DE TRAVAIL

Plongée enfants	Pascal MONESTIEZ	Tel: 0685926667 Tel : 0490271448	monestiez@avignon.inra.fr
Plongée juniors	Pascal ENJALBERT	Tel : 0671465907	pascal.enjalbert@libertysurf.fr
Plongée handicapés	Philippe GRAND	Tel : 0608632889	papadlo@wanadoo.fr
Plongée jeunes adultes	Philippe BERNARDI	Tel : 0624433337	philippe.bernardi@wanadoo.fr
TIV	J-P MONTAGNON	Tel: 0610240655	jean-pierre.montagnon@wanadoo.fr

Site de la CTN : <http://ctn.ffessm.fr/>

Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 17 septembre 2005 à Vitrolles (13).

Adopté par le CDN des 5 et 6 novembre 2005

CTR présentes ou représentées :

Atlantique Sud :	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne Pays de la Loire :	Pascal YAN
Centre :	Bernard NOWAK
Corse :	Jo VRIJENS
Côte d'Azur :	Philippe BERNARDI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Jean Louis BLANCHARD
Ile de France Picardie :	Gérard MARICELLE
Pyrénées Méditerranée :	Jean Pierre MONTSENY
Martinique :	Jean Louis BLANCHARD
Nouvelle Calédonie :	Claude MARTIN
Nord Pas de Calais :	Bruno ENGELS
Normandie :	Bertrand MARTIN
Polynésie :	René CAVALLO
Provence Alpes :	Daniel HURON
Rhône Alpes Bourgogne Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT (Vice-Président CTN)
La Réunion :	Jean Louis BLANCHARD

Sont également présents :

CARIN Muriel, IN ; CHAUVIERE Pascal, IN ; DESPRETS François, IN ; DUBOC Claude, IN; ESCALES Jean, IN ; FAUVEL Yvon, IN, suppléant au président de la CTN ; GRANDJEAN Bruno, président de la CMPN ; GROUSSET André, médecin fédéral national ; FERCHAUD Christian, IN; GELEBART Camille, IN ; IMBERT Francis, IN ; JEAN Ruddy, IN ; JONAC Jean Claude, IN ; LAMBERT Gérard, IN ; LE BRIS Henri, IN ; MARTEAU Jean Paul, IN ; MONESTIEZ Pascal, IN; MONTAGNON Jean Pierre, IN ; PONTY Alain, IN ; POTHIER Richard, IN ; RANCON Denis, IN ; SEVERIN Bob, IN ; VASSEUR Gabriel, IN ; ZONBERG Guy, IN.

Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux : HURON Daniel.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la Commission Technique Nationale.

Quelques informations sont données en préalable de l'ouverture de l'ordre du jour :

- Le passeport de plongée est épuisé. Une actualisation est effectuée en ce moment par Jean_Pierre Montagnon et par Jean Louis Blanchard afin d'optimiser la réédition.
- Après les contenus de formation recycleur semi-fermé, la Commission Technique Nationale va aborder le thème des recycleurs fermés. Objectif : des contenus de formation, et une carte de certification pour plongeurs et pour moniteurs. Un groupe de travail va être sollicité par Jean-Louis Blanchard, avec des modalités de fonctionnement analogues à celui qui s'était occupé du dossier concernant les semi-fermés.
- Pascal Enjalbert a écrit un ouvrage sur la plongée enfants, qui est pressenti pour être édité en numéro hors série de Subaqua. Avant cela, et aux fins de décider s'il pourra s'agir d'un ouvrage de référence de la FFESSM, Pascal Enjalbert va organiser un envoi d'un exemplaire (texte au kilomètre) à chaque président de CTR, charge à eux d'apporter les remarques et amendements éventuels.

1) Approbation du PV de la réunion de CTN du 21 mai 2005.

Le procès verbal de la réunion de CTN du 21 mai 2005 à Marseille est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

2) Allègement des contenus de formation plongée enfants. Décision :

Pascal Monestiez présente l'état d'avancement des travaux, suite aux retours des différentes régions. Les propositions de modification sont étudiées et discutées. Les corrections sont apportées au fur et à mesure. Un vote est demandé au sujet de la possibilité de permettre 2 plongées par jour. Par 825 voix sur 1570 cette proposition est rejetée. Les plongées pour enfants sont donc limitées à 1 par jour. Le document définitif est fourni en annexe, et il rejoindra le Manuel du Moniteur. La CTN remercie tout le groupe de travail « plongée enfants » pour son investissement.

Annexe 1.

3) Préparation des états généraux « jeunes et FFESSM » à Toulouse.

Ces états généraux se dérouleront les 22 et 23 octobre 2005 à Toulouse. Ils prendront la forme de groupes de travail sous forme d'ateliers alternant avec des mises en commun.

Jean-Louis Blanchard rappelle que les présidents de CTR, ainsi que les responsables régionaux plongée enfants, lorsqu'ils sont dûment mandatés par leur président de CTR, seront pris en charge par l'organisation. (déplacement, hébergement, restauration).

Un état des réservations déjà faites est donné.

Le travail des groupes nationaux « plongée enfants » et « plongée ados » sera orienté, pour les années à venir, par les résultats de ces états généraux.

Par ailleurs Jean-Louis Blanchard vérifie avec les présidents de CTR l'exactitude de la liste des responsables régionaux « plongée enfants ». Celle-ci est donnée en annexe.

Annexe 2.

4) Noms et définitions des brevets P1, P2, P3, E1, E2, état d'avancement.

Ce travail est piloté par Bob Séverin.

Bob nous fait l'état des lieux et nous donne les résultats de l'enquête effectuée en 2002. Il s'agit désormais de prolonger la réflexion, particulièrement en ce qui concerne le E2 fédéral.

Un échange est initié sous forme de débat. Les idées et suggestions sont à envoyer à Bob, au plus tard au 31 décembre 2005, aux fins de synthèse en vue de la prochaine réunion de la CTN.

bob-severin@tiscali.fr

5) Règlement intérieur de la CTN : Harmonisation avec les nouveaux textes.

Ce point est renvoyé à la prochaine CTN.

6) Actualisation de la passerelle FFESSM/PADI.

Jean Louis Blanchard rappelle l'historique de ce dossier. Il est important de bien dissocier les aspects techniques et politiques, et à ce sujet le Président rappelle sa position très ferme quant aux agences de certification internationales : **l'axe politique est celui de la complémentarité, et certainement pas celui de l'identité.** Par conséquent : pas d'équivalences, fussent-elles seulement pour les premiers niveaux de plongeurs !

Un document de travail a été expédié aux présidents de CTR quelques jours avant la présente réunion, de façon à ce que ceux-ci puissent préparer leur intervention et leurs amendements. Jean-Louis Blanchard insiste bien sur le fait qu'il s'agissait d'un document de travail, et pas du tout d'un document définitif. Or l'annexe de ce document pose problème à la plupart des représentants des régions, présents à notre réunion. Jean-Louis Blanchard abonde dans leur sens, mais indique que cette annexe est hors de la discussion et des décisions d'aujourd'hui, car elle a été placée là à titre d'information, puisqu'elle est extraite des décisions du CDN en date du 17 juin 2005. Si des éléments de cette annexe doivent être revus, c'est au niveau du CDN et par l'intervention politique des régions, et non pas par la CTN.

Jean-Louis Blanchard propose dès lors d'exclure ladite annexe de la discussion, et c'est donc sur l'actualisation de la passerelle (niveau 1, niveau 2, niveau 3 et open water diver, advanced diver, rescue diver) que les travaux et les décisions vont porter.

Cette actualisation de la convention entre la FFESSM et PADI (2002) est présentée et disséquée par Jean Louis. Il est de fait que cette forme de reconnaissance par le biais de passerelle reste la solution la meilleure entre nos deux systèmes, et est sans doute le meilleur « pare-feu » contre toute tentative d'équivalence.

Après un tour de table, ce projet d'actualisation de la passerelle est soumis au vote des CTR.

Il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Annexe 3

7) **Point concernant le projet de règlement des examens fédéraux.**

Ce point est initié parallèlement par le collège des IN. Une mise en commun des procédures employées dans les différentes régions sera effectuée.

Ensuite, une synthèse sera exécutée avec les réflexions du collège des IN.

Une liste de questions est jointe. Cette liste fournit aux régions un premier tri des thèmes à développer.

Annexe 4

8) **TIV et matériel Nitrox : Décision.**

Jean Pierre Montagnon dresse un rapide historique sur ce sujet.

Il commente ensuite les différents enjeux liés aux visites des bouteilles Nitrox, notamment au sujet du nettoyage de ces blocs.

Une proposition de procédure complémentaire aux formations TIV est présentée, explicitée et soumise au vote des CTR pour approbation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les TIV seront donc formés complémentaiement pour les visites de blocs Nitrox. Ces visites nécessiteront un local dédié au Nitrox et respecteront la procédure fédérale définie.

La procédure transitoire mise en place depuis janvier 2005 (il faut être « plongeur nitrox confirmé pour... » est-elle intégrée dans le « TIV nouveau » ?

Réponse : Il n'est plus besoin d'être « plongeur nitrox confirmé » pour intervenir sur la visite des blocs contenant du nitrox. (pour lequel la fraction d'O₂ est inférieure ou égale à 40%).

Quid des anciens TIV ?

Réponse : Il est fortement recommandé aux CTR de mettre en place, au service des TIV déjà validés, des recyclages incluant ces nouveaux contenus.

Une nouvelle rédaction du chapitre TIV dans le Manuel du moniteur, sera réalisée.

Annexe 5

9) **Barèmes féminins dans les épreuves de performance : Décision.** (Yvon Fauvel)

Suite à la présentation, lors de la précédente CTN, de propositions de barèmes « féminins » pour les épreuves de performance, il est demandé à présent de procéder au choix de la procédure à utiliser.

La « féminisation » des barèmes de performance est aussi l'occasion de rafraîchir les tableaux existant afin de prendre en compte l'évolution de la pratique et du matériel.

Compte tenu du caractère novateur de ce projet, un large argumentaire est développé par Yvon Fauvel. Un document fourni en annexe reprend cet argumentaire.

Annexe 6

Un vote est demandé sur le principe retenu, charge à Yvon de lisser la mouture finale avec Frédéric Castel. Merci encore à Frédéric pour sa disponibilité et pour la qualité de son travail.

Cette proposition est adoptée. 1 voix contre : La Réunion.

La mouture finale est donnée en annexe.

Annexe 7

10) Plongeurs 3*Cmas certifiés hors FFESSM et leur accès au cursus MF1 : Décision.

Des dérives sont signalées, en augmentation, sur des certifications 3* Cmas hors FFESSM. Il convient de mener réflexion sur la conduite à tenir devant de tels agissements. La CTN doit se positionner sur ce problème. Compte tenu des implications politiques fortes, cette question sera débattue lors d'une prochaine réunion de la CTN, et auparavant Jean-Louis Blanchard doit débattre du problème avec le CDN.

11) Recrutement d'INS pour 2006, estimation, comparaison argumentée des besoins régionaux.

Jean Louis Blanchard revient sur la nécessité de raisonner en terme de besoins. Ces besoins doivent être argumentés par les régions, les unes après les autres.

Une consultation est menée auprès de chaque représentant de CTR. Compte tenu du nombre trop important d'Instructeurs, Jean Louis Blanchard fait appel à "l'esprit civique fédéral" auprès des CTR afin de ne pas engorger le système. Le nouveau RI du Collège National a été fait pour réussir un bon lissage par concertation mutuelle!

Les besoins nationaux pour la saison à venir sont nuls. Reste à exprimer les besoins régionaux :

Les régions Ile de France Picardie, Est, Provence, Rhône Alpes Bourgogne Auvergne, Bretagne Pays de Loire, Centre, Pyrénées Méditerranée, Corse, Côte d'Azur, font état de besoins, à plus ou moins long terme.

La plupart de ces régions jouent le « civisme » et acceptent d'attendre quant aux propositions de nouveaux INS. Seules quatre régions ont des arguments forts concernant leurs besoins immédiats (BPL, Est, RABA, IDFP).

Après beaucoup de discussions et en ayant pointé le fait qu'un seul candidat par région demandeuse est plus raisonnable pour l'instant, Jean Louis Blanchard envisage de proposer quatre postes pour la saison à venir. Cette proposition est soumise au vote de la CTN.

Adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

La Commission Technique Nationale proposera au CDN quatre recrutements pour 2006.

12) Questions diverses :

MF2 : Attestation 50 mètres obligatoire avant stage final ?

Après présentation d'éléments remontant de l'expérience des formateurs de MF2, il est décidé, à l'unanimité, de rendre obligatoire la possession de l'attestation de compétences à 50 mètres pour se présenter au stage final.

MF2 : Certificat médical original ?

Tout candidat doit fournir, à l'ouverture du stage final, un certificat médical. Seul l'original est accepté.

Plus généralement, lors du passage des brevets fédéraux ou des stages conduisant à ces brevets, tout candidat doit pouvoir fournir un certificat médical original.

MF2 : Précision relative à l'organisation de l'épreuve de pédagogie pratique au MF2 (épreuve n° 8)

Lors de l'olympiade précédente, Claude Ollivier a fourni un remarquable travail de réécriture du libellé de cette épreuve au sein du Manuel du Moniteur et la CTN lui doit beaucoup en ce qui concerne tout le pôle pédagogique au MF2. Cette réécriture, souhaitée par Jean-Louis Blanchard, installe une véritable souplesse dans l'organisation de l'épreuve en question, et devrait permettre l'épanouissement pédagogique des divers jurys et des diverses sensibilités. Cette souplesse, et le fait que les deux canevas (canevas 1=candidat formateur de

cadres+futur MF1 ; canevas 2=candidat formateur de cadres+futur MF1+élève du futur MF1) doivent pouvoir coexister, se heurtent encore à quelques résistances conceptuelles. De ce fait un débat est souhaité. Compte tenu de l'importance du sujet sur les plans pédagogiques et organisationnels, le Président de la CTN charge le Collège des Instructeurs Nationaux d'instruire plus complètement ce point préalablement à son examen lors de la prochaine réunion de la CTN.

Voici la trame :

La CTN souhaite que l'organisation de l'épreuve de pédagogie pratique permette à chaque équipe d'examineurs de définir librement les conditions de réalisation de cette épreuve en fonction du sujet, notamment :

- le lieu de l'épreuve : en salle, au bord de l'eau, à bord d'un bateau avec passage ou non à l'eau,
- la forme de la prestation du candidat : séance de formation en présence d'un ou plusieurs futurs cadres, régulation ou pas par le candidat d'une séance de formation menée par un futur cadre.

Evidemment, le jury doit définir ces conditions et en informer explicitement le candidat dès que le sujet de l'épreuve a été tiré au sort.

Toutes les situations décrites présentent un intérêt pédagogique. Les candidats devront donc être familiarisés à chacune d'elles.

Il est question de rappeler que les diverses sensibilités des jurys nationaux peuvent être respectées, dans la mesure où les pratiques d'évaluation en pédagogie respectent les textes fédéraux.

Pour exemple, la pédagogie pratique peut être évaluée différemment, (sur deux ou trois niveaux) selon la sensibilité du jury, ou/et, la spécificité du sujet traité.

Validation en fin de stage initial MF1 : Peut on refuser la délivrance du livret pédagogique ?

Jo Vrijens propose la possibilité de ne pas délivrer le livret à l'issue du stage si l'avis n'est pas favorable.

Christian Ferchaud retrace la logique qui a validé le fonctionnement actuel, à savoir ne pas porter d'avis, favorable ou pas, à l'issue de ce stage

Jean Pierre Montseny, à l'instar de Christian, pense qu'il est trop tôt dans la formation pour évaluer les stagiaires.

Gérard Maricelle estime que cette évaluation est possible et nécessaire.

René Cavallo rappelle que toute décision de refus nécessitera la fourniture des évaluations et la justification des avis défavorables.

Cependant, pour quelques rares cas (manque d'assiduité, comportement négatif flagrant, etc..) l'idée de la Corse est intéressante

Après vote, la modification suivante est proposée au manuel du moniteur : « ***L'avis favorable est signifié par la remise au stagiaire du livret pédagogique. En cas d'avis défavorable il n'y a pas remise du livret pédagogique, et le stagiaire doit repasser par un stage initial.*** »

(1069 voix pour, 501 voix contre).

Vêtement isothermique utilisé dans le premier groupe en examen niveau 4.

Il s'agit de remettre en cohérence des textes modifiés plusieurs fois (dont la dernière lors de la CTN du 21 mai 2005 !).

Le problème est que sur les 4 épreuves de ce groupe, (mannequin, apnée, 800 M PMT, 500 M capelé) le 500 mètres capelé est difficilement envisageable, même en cas de conditions thermiques favorables, en maillot de bain.

Proposition initiale de clarification :

Quand certaines conditions de température d'eau sont réunies, les candidats peuvent choisir d'adopter pour l'ensemble des 4 épreuves du 1er groupe l'équipement minimum suivant :

- soit une veste avec cagoule et le lestage annulant la flottabilité, si la température de l'eau est inférieure à 18 °C,
- soit un maillot de bain si la température de l'eau est égale ou supérieure à 18 °C.

Débat lors de la réunion

L'ensemble des participants préfèrent que cette possibilité ne soit appliquées qu'aux épreuves n° 1 à 3 du 1er groupe.

Il est décidé à l'unanimité la modification suivante du manuel du moniteur "Niveau IV Capacitaire" :

Page 1/18 (version 06/05), remplacer l'alinéa :
"Toutes les épreuves pratiques.... à 3 mètres." par :

Pour toutes les épreuves pratiques aquatiques le candidat doit être équipé de la même paire de palmes et du même masque.

Pour les épreuves n° 1 à 3 du premier groupe, quand certaines conditions de température d'eau sont réunies, le candidat peut choisir d'adopter pour l'ensemble des 3 épreuves l'équipement minimum suivant :

- soit la partie supérieure d'un vêtement isothermique avec cagoule et le lestage annulant sa flottabilité, si la température de l'eau est inférieure à 18 °C,
- soit un maillot de bain si la température de l'eau est égale ou supérieure à 18 °C.

Pour les épreuves n° 4 du premier groupe et n° 5 à 10 du deuxième groupe, le candidat doit être équipé du même vêtement isothermique et du lestage approprié pour évoluer en poids apparent nul à la profondeur de 3 mètres.

Page 5/18, supprimer la 2ème partie du nota correspondant à :
"Si la température...vêtement facultatif."

Page 5/18, le texte concernant l'épreuve 2 devient :
"2 - Nage chronométrée d'une distance de 800 mètres (coefficient 2), équipé de palmes, masque et tuba."

Page 6/18 (version 10/04), le texte concernant l'épreuve 3 devient :
"3 - Plongée libre à 10 mètres de profondeur (coefficient 1)."

Précision relative aux exercices réalisés à 40 mètres de profondeur lors de l'épreuve n° 7 du niveau 4 :

La description de l'épreuve page 6/18 ne mentionne pas la réalisation du lâcher et reprise d'embout.

Page 6/18, le texte concernant l'épreuve 7 devient :
"7 - A 40 mètres : en maintenant le vider. Lâcher et reprise d'embout. Epreuve non faite."

Doit on autoriser les stages initiaux MF1 en 6 fois une journée ?

Il n'est pas cohérent de modifier le texte dans ce sens ; cependant, les cas ponctuels (exemple : cycle de cours à l'université, intégrant le stage initial MF1 dans le cursus) seront réglés par une demande dérogatoire auprès de la CTN.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Au N4 et au MF2, peut on interdire à un candidat de faire l'épreuve de capelé sur le dos ?

Après débat, il est décidé de préciser dans les textes :

« Les épreuves de capelé au niveau 4 et au MF2 doivent être effectuées en nage ventrale ».

Cette précision est adoptée à l'unanimité.

Peut on valider des journées de stage en situation pour les candidats MF1 lorsque les CTR ont organisé des séances de renforcement, hors de la présence d'élèves ?

Un stage en situation doit mettre le stagiaire en présence de véritables élèves, c'est la philosophie du nouveau cursus menant à l'examen du MF1.

Ce sujet remet en question l'architecture de cette formation. Il est décidé de reporter ce débat à la prochaine réunion de CTN, afin de le traiter hors questions diverses.

Mannequin normalisé pour les épreuves initiateur, N4, MF2.

Il faut dès à présent devancer les intentions de certains organismes professionnels qui sont puissants et très écoutés et qui ont commencé à revendiquer toutes les surveillances des activités pratiquées dans les piscines. Aussi, il faut absolument que nous soyons irréprochables dans nos épreuves de sauvetage avec mannequin. Certaines dérives sont constatées sur le terrain. Il est important de veiller à la bonne tenue de ces examens,

notamment au niveau de l'initiateur. Ce cadre doit en effet donner toutes les assurances en terme de compétences au sauvetage aquatique ; par conséquent des procédures strictes, en terme de matériel et de critères d'évaluation, doivent être respectées lors de ces examens.

Il est rappelé que les mannequins utilisés doivent répondre aux normes en vigueur, et que les techniques employées doivent satisfaire à celles définies par la FFSS. (fédération française de sauvetage et de secours)
Les précisions suivantes seront ajoutées au manuel du moniteur, uniquement sur le chapitre concernant l'initiateur.

« Après une récupérations de 10 secondes au maximum *en surface*, redescendre à la même profondeur , remonter en surface un mannequin le *remorquer sur une distance de 100 mètres*.

« *Le mannequin devra être maintenu le face hors de l'eau, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos.* »

« *Toute immersion complète de la face du mannequin d'une durée de 5 secondes consécutives au moins durant le remorquage entraîne l'élimination du candidat* »

NOTA : Un mannequin réglementaire adulte et homologué type « FFSS », agréé par la jeunesse et sports pour les épreuves de sauvetage aquatique devra être impérativement utilisé.

Délivrance de la qualification plongeur Nitrox en piscine ?

Le texte précise que cette formation s'effectue : « *en milieu naturel ou en bassin subaquatique d'une profondeur supérieure à 15 mètres.* »

Doit on maintenir la profondeur supérieure à 15 mètres durant cette formation ?

Après un vote, cette notion de profondeur sera retirée de cette formation.

Pour être qualifié plongeur Nitrox, il faut avoir effectué au minimum 2 plongées au Nitrox.

Adopté à l'unanimité. Cette précision sera portée au manuel du moniteur.

La réunion se termine à 18H30.

La prochaine réunion de CTN est fixée au samedi 21 janvier 2006, à Marseille. Lieu à préciser.

Le secrétaire de la CTN, Denis Rançon.

Diffusion du PV et des pièces jointes: Présidents de Commissions Techniques Régionales, DTN, Délégué du Collège des IN, Suppléant de la CTN Yvon Fauvel, Secrétariat de la CTN : Denis Rançon.

Attention : les pièces jointes sont expédiées aux personnes ci-dessus par E-mail.

Diffusion du PV pour info, sans pièces jointes : Instructeurs Nationaux (diffusion faite par le Délégué du Collège), Médecin Fédéral National, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

Compte-rendu d'activités de la Commission Technique Nationale de la FFESSM : bilan et perspectives Année 2005

Par Jean-Louis BLANCHARD, Président de la CTN

La première partie de ce compte-rendu d'activités présente de façon quantitative le volume des formations et des certifications réalisées en 2005. Cette présentation génère quelques analyses sur l'évolution des certifications techniques. Y sont évoquées également les actions de type colloque ou concentration d'activité.

Dans la deuxième partie sont examinés point par point les états d'avancement ou de réalisation en 2005 des différents objectifs visés pour les quatre années de l'olympiade.

La troisième partie fait œuvre de prospective et donne une estimation des thèmes à traiter en 2006.

REMERCIEMENTS :

- Les Présidents de CTR, qui apportent par leur travail toute la qualité et le soutien dont la Commission Technique Nationale se félicite
- René Cavallo, J-M Broner, J-P Montagnon et le personnel du Siège National
- Le Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux depuis 2005 : Daniel Huron, ainsi que tous les Instructeurs, Moniteurs et Encadrants
- Les Cadres Techniques du Ministère des Sports, dont l'aide est précieuse
- Les divers coordonnateurs des groupes de travail au sein de la CTN
- Le Comité Directeur National et le Président de la FFESSM pour leur constant soutien des projets et des demandes de la CTN.

Première partie : bilan quantitatif

Certifications de plongeurs :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2005	2004	2003	2002
Niveau 1	17084	9460	26544	26333	27854	29944
Niveau 2	6996	2866	9862	9945	9907	10341
Niveau 3	3112	932	4044	3963	3864	4024
Niveau 4	1002	141	1143	1190	1127	1130

Parmi ces certifications, il est intéressant de repérer celles qui ont été obtenues par passerelle (FFESSM / PADI) :

	Total hommes	Total femmes	TOTAL	Rappel 2004
Niveau 1 - passerelle	66	43	109	213
Niveau 2 - passerelle	41	16	57	31
Niveau 3 - passerelle	24	5	29	11
TOTAL	131	64	195	255

Parmi ces certifications, on peut également repérer celles qui ont été obtenues par passerelle (FFESSM / SSI) :

	Total hommes	Total femmes	TOTAL
Niveau 1 - passerelle	1	3	4
Niveau 2 - passerelle	2	1	3
Niveau 3 - passerelle	1	1	2
TOTAL	4	5	9

Certifications d'enseignants :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2005	2004	2003	2002
Initiateur club	867	288	1155	1046	1404	1339
Niv 4 + Initiat	818	184	1002	1086	1078	1007

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2005	2004	2003	2002
MF1	516	108	624	503	501	623
MF2	45	10	55	70	77	62
B.E.E.S 1	67	11	78	56	57	57
B.E.E.S 2	11	3	14	14	18	11
B.E.E.S.3	1	0	1	2	0	1

Qualifications Nitrox:

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2005	2004	2003	2002
Plongeur nitrox	1743	596	2339	977	509	395
Nitrox confirmé	1041	209	1250	559	361	269
Moniteur nitrox	664	83	747	418	429	412

Qualifications Trimix :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2005	2004	2003	2002
Trim. élémentaire	199	17	216			
Plongeur Trimix	38	0	38	46	10	4
Moniteur Trimix	66	2	68	148	32	40

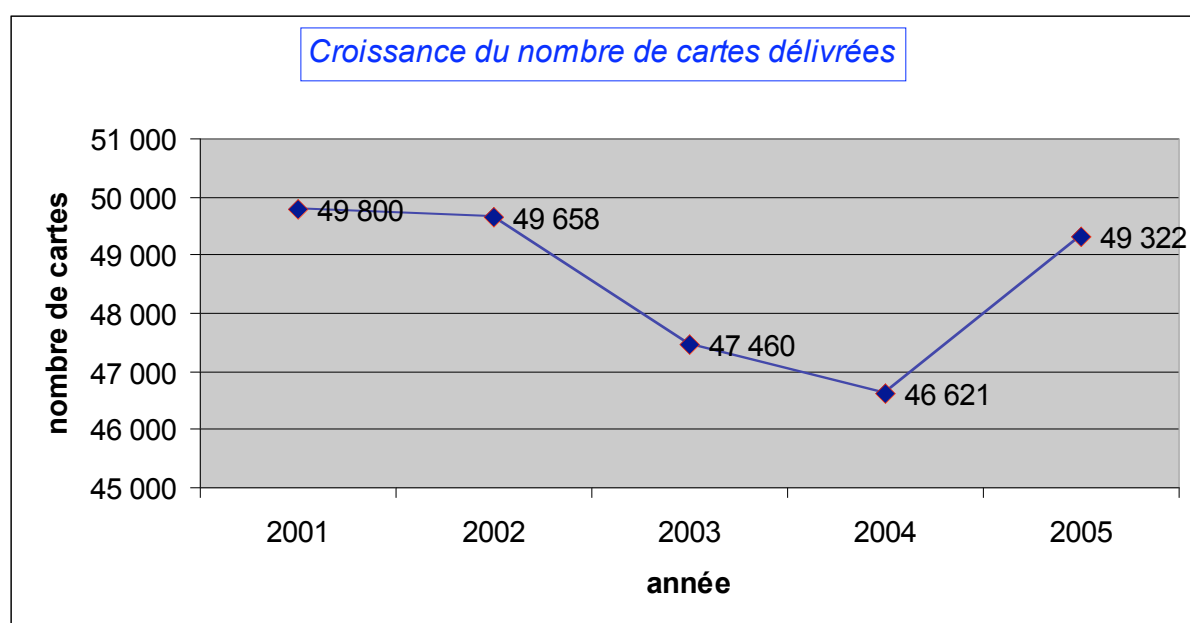
Qualifications recycleur semi-fermé :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2005
Plongeur recycleur	14	1	15
Moniteur recycleur	119	8	127

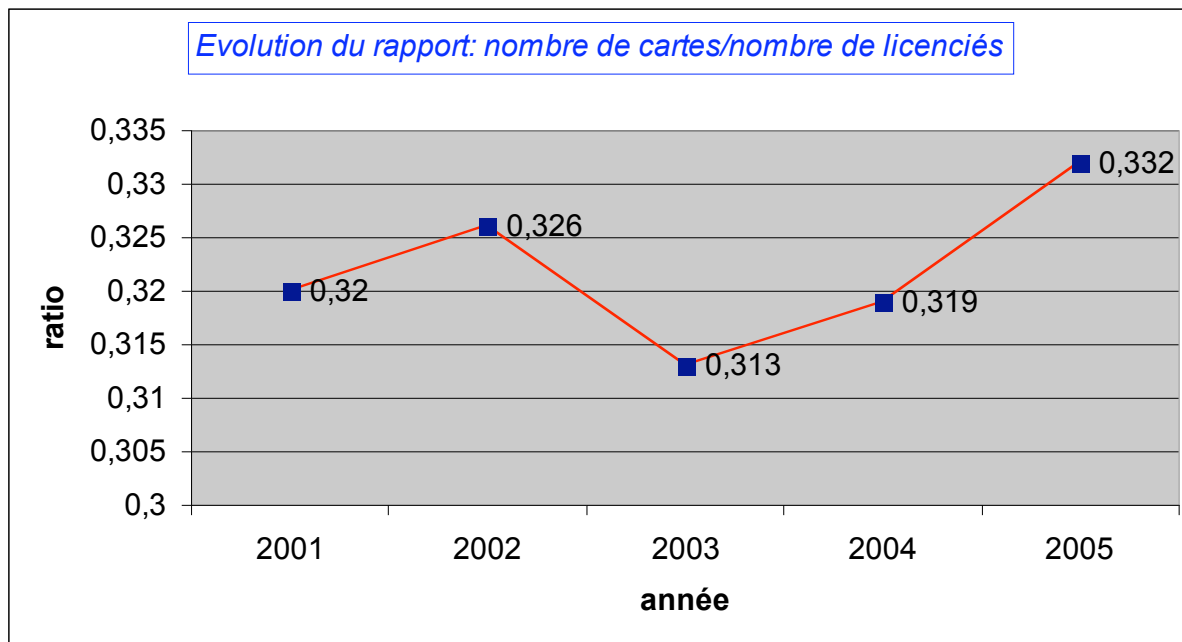
Le total général de certifications réalisées par la FFESSM en 2004 est le suivant :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2005	Rappel 2004	Rappel 2003	Rappel 2002
34403	14919	49322	46621	47460	49658

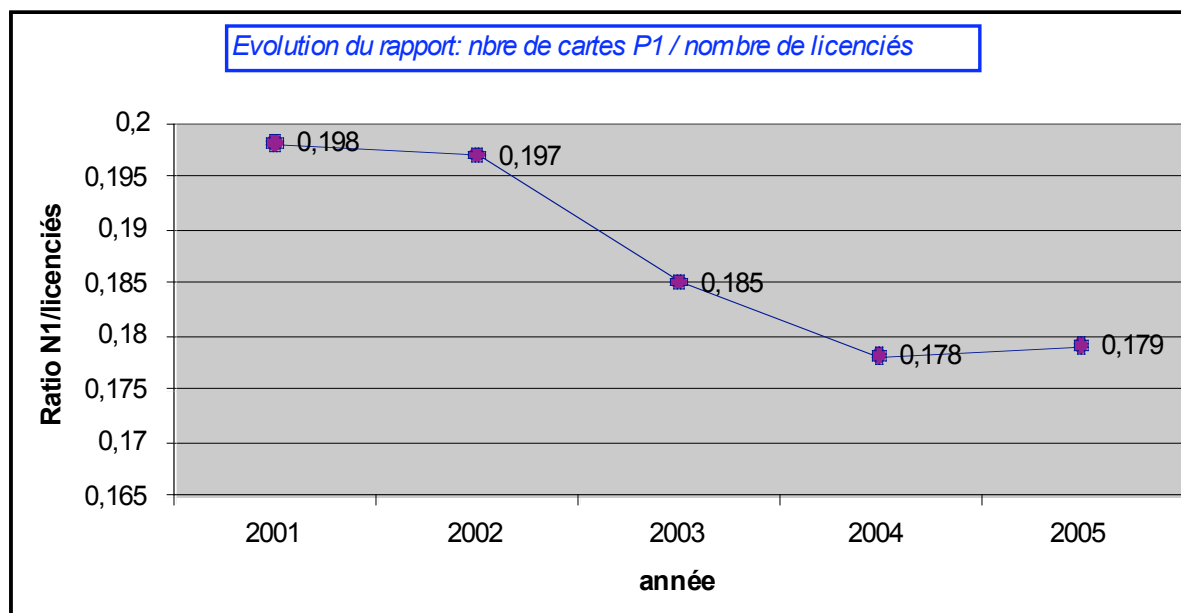
Ainsi que le montre la courbe de croissance suivante, l'année 2005 a été très bonne en terme de certifications réalisées :



Mais une analyse plus fine consiste à comparer l'évolution du nombre de certifications réalisées, par rapport au nombre total de licences délivrées dans l'année. En calculant ce rapport nbre de cartes/nbre de licences, on constate que le nombre de certifications réalisées n'est pas corrélé linéairement au nombre total de licences délivrées. Autrement dit, on a une croissance relative des certifications depuis 2003 :

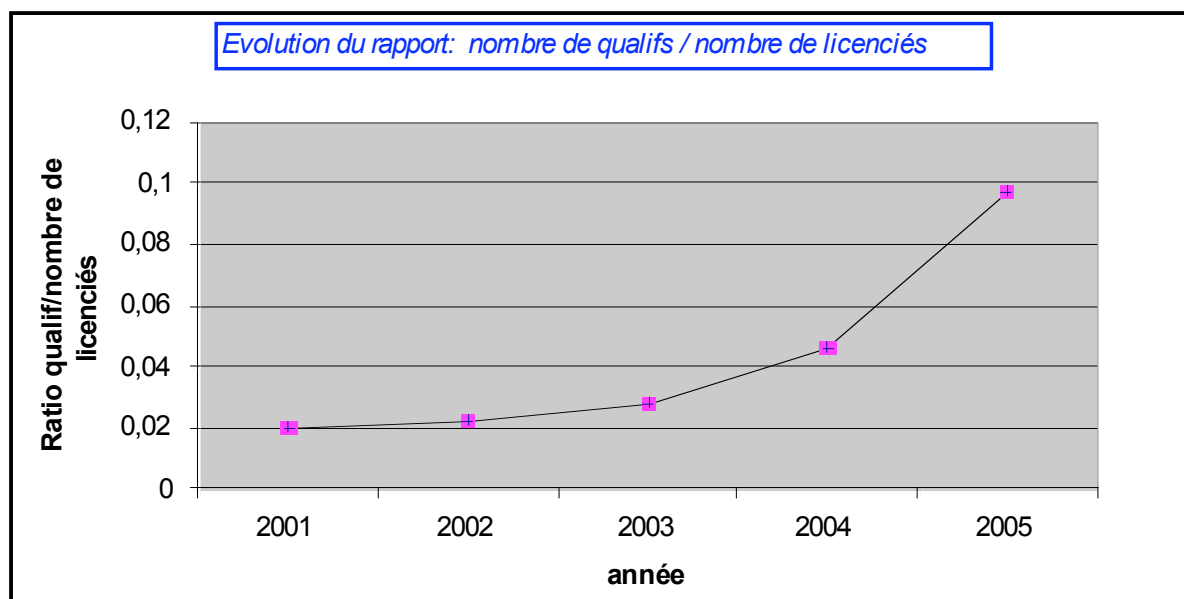


En revanche, en comparant le nombre de certifications de plongeur niveau 1 et le nombre total de licences délivrées, on constate que ce poste demeure fragile, avec toutefois une très légère progression en 2005 :



Enfin, ce sont les qualifications qui se taillent la part du lion, et en particulier le poste nitrox qui « explose ». Le petit dernier, c'est-à-dire le poste « recycleur semi-fermé » démarre bien sa carrière avec 142 cartes délivrées. Cette analyse confirme l'intérêt porté par nos licenciés aux produits

positionnés en complément des niveaux de plongeurs et d'enseignants. La Commission Technique continuera dans les années à venir à développer de nouvelles qualifications:



Plongée enfants :

- Colloque national plongée enfants organisé à Cherbourg les 5 et 6 mars 2005.
- Etats Généraux des Jeunes et de la FFESSM, du 22 au 23 octobre 2005 à Toulouse.

Collège des Instructeurs Nationaux :

- Séminaire national organisé à Strasbourg du 10 au 13 novembre 2005 : 46 participants.

Sujets traités : les blocs de plongée en composite. Actualisation des barèmes de nage dans les examens niveau 4 et MF2. Descriptif détaillé des épreuves pratiques dans l'examen MF2. Les us et les coutumes des jurys d'examens fédéraux. Réflexion concernant la pédagogie pratique en jeu de rôle à 2 ou bien à 3 niveaux.

- Réunion administrative du Collège National : réalisée le samedi 3 décembre 2005 à Paris.
- 2 nouveaux Instructeurs Nationaux proposés pour nomination à partir de 2006.
- Recrutement de 4 Instructeurs Nationaux stagiaires.

Stage et examens de formations de moniteurs deuxième degré : un total de 8 semaines a été consacré à cette action, à laquelle il faut ajouter la participation de la CTN aux stages et examens de BEES 2.

- 1 stage initial national à Trébeurden (1 semaine)
- 1 stage initial national à Niolon (1 semaine)
- 2 stages finaux et 2 examens à Niolon (4 semaines)
- 1 stage final et un examen à Trébeurden (2 semaines)

A noter que le total de semaines fournies par les Instructeurs Nationaux est de 107 semaines pour couvrir l'action.

Réunions plénières de la Commission Technique Nationale :

- 4 réunions ont été organisées en 2005

Deuxième partie : Bilan qualitatif

1°) Présentation des postes et des référents :

	NOM et PRENOM
Président	Jean-Louis BLANCHARD
Vice-Président	Jean-Luc BESQUEUT
Suppléant	Yvon FAUVEL
Secrétariat	Denis RANCON
Gestion du budget	René CAVALLO

Site de la CTN	Jean-Pierre MONTAGNON
Rédact. CTN-info	Jean-Louis BLANCHARD
Délégué Collège des IN	Daniel HURON
Sujets d'examens nationaux	Claude DUBOC
Rapport annuel jurys MF2	Jean-Claude CAYOL

Plongée enfants	Pascal MONESTIEZ
Plongée juniors	Pascal ENJALBERT
Plongée handicapés	Philippe GRAND
Plongée jeunes adultes	Philippe BERNARDI
TIV	Jean-Pierre MONTAGNON

2°) construction de contenus de formation précis concernant les niveaux d'enseignants de la FFESSM

Initiateur de club :

- Nécessité d'avoir 18 ans révolus pour entrer en formation initiateur (stage initial compris).
- Un mannequin réglementaire adulte et homologué type « FFSS », agréé par la jeunesse et sports pour les épreuves de sauvetage aquatique doit être impérativement utilisé.

Capacitaire niveau 4 :

- Nouveaux barèmes féminins dans les épreuves de nage.
- Précisions concernant le type de vêtement à utiliser.

MF1 :

- L'intervalle de temps compris depuis le jour suivant la fin du stage initial, jusqu'au jour précédent le début du stage final, ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins

MF2 :

- les travaux confiés au Collège des Instructeurs Nationaux ont été poursuivis.
- Nouveaux barèmes féminins dans les épreuves de nage.
- La possession de l'attestation de compétences à 50 mètres est obligatoire pour se présenter au stage final.

Plongée Nitrox :

- Qualifications nitrox, leurs contenus de formation : quelques corrections
- Pour être qualifié plongeur Nitrox, il faut avoir effectué au minimum 2 plongées au Nitrox.

Plongée avec recycleurs :

- Les contenus de formation fédéraux pour la plongée avec recycleurs semi-fermés ont été publiés. Des cartes double face FFESSM / CMAS de qualification sont proposées : plongeur recycleur semi-fermé, et moniteur recycleur semi-fermé.

3°) Collège des Instructeurs fédéraux Nationaux :

- Recrutement d'INS pour 2005, estimations, comparaison argumentée des besoins régionaux.

4°) Evolution des niveaux de plongeurs en France et hors France

L'équipe dirigeante de la FFESSM pérennise le principe des passerelles entre niveaux de plongeurs issus de systèmes de certification différents, et la Commission Technique Nationale a été amenée à actualiser et à simplifier le jeu de passerelles FFESSM / PADI.

5°) Travaux en section permanente du Comité Consultatif

- Le Président de la CTN siège avec le DTN René Cavallo dans la SPCCP. La délégation est par ailleurs constituée de Jean-Marc Broner et de Alain Delmas.
- Divers dossiers très importants ont été suivis. Le plus important est sans nul doute celui de la rénovation de la filière professionnelle de la plongée de loisirs, qui est en cours d'élaboration.

6°) La plongée enfants et adolescents

- Allègement des contenus de formation plongée enfants
- Nouvelle organisation de la réflexion, avec deux groupes nationaux : plongée enfants, et plongée ados.
- Recherche de transversalité entre Commissions Nationales, et effort accru concernant le poste « ados ».

7°) process

- L'organigramme très structuré de la CTN permet une optimisation de l'efficacité
- Groupes de travail dûment définis avec coordonnateurs repérés
- Mise en place de tâches à dates buttoirs, incorporant les groupes de travail (production d'un projet), les Commissions Techniques Régionales ainsi que tout consultant de fait (instructeurs nationaux, conseillers techniques régionaux, autres commissions) pour la phase de validation.

8°) publications réalisées en 2005

- Une actualisation du Manuel du Moniteur (désignée par « manuel du moniteur 2006 »), capitalisant toutes les modifications, a été réalisée. Cette mouture intègre par ailleurs tous les produits nouveaux.
- La famille carnet de plongée / passeport / livret pédagogique / fascicule RIFAP / passeport plongée enfants/ livret pédagogique initiateur, a été rééditée en fonction de l'état des stocks, et est déclinée suivant la même ligne (look, format,...).
- Le rapport annuel 2005 des jurys de MF2 a été mis en ligne fin 2005 sur le site de la CTN.
- Le « cahier blanc des jeunes et de la Fédé » a été mis en ligne, sur la base des résultats des Etats Généraux (Toulouse).

9°) communication

- Pérennisation de CTN-INFO, véritable vitrine de la CTN au sein de la revue fédérale Subaqua
- Gestion des courriers (réponse rapide et documentée aux lettres ou aux E-mail à caractère technique)
- Création de la Charte du Moniteur Fédéral
- Déplacement du Président dans les Régions à l'occasion de colloques, séminaires de moniteurs ou instructeurs
- Succès du site dédié à la technique, en lien avec le site général FFESSM
- Le Président ou son Bureau ont participé à toutes les manifestations nationales, plus tous les jurys d'examen MF2 en métropole (trois sessions en 2005).
- L'essentiel des articles à caractère technique, ainsi que les PV de CTN, ont été publiés sur le site dédié à la Technique.

Troisième partie : éléments de prospective et estimation des thèmes à traiter en 2006

1°) Prise en charge de tous les dossiers en cours et poursuite de leur avancée

- Priorité d'actions connexes à la plongée enfants et ados : rencontres, congrès, RIPE 2006. Par ailleurs, les conclusions des Etats Généraux de Toulouse et le « cahier blanc des jeunes et de la Fédé » seront suivis de projets, notamment en terme de transversalité des pratiques.
- Les produits CTN : actualisation en continu du Manuel du Moniteur et du Dirigeant de Club
- gestion et organisation des examens nationaux ; présence des cadres fédéraux dans les examens Jeunesse et Sports.
- Poursuite de l'amélioration de l'insertion des moniteurs fédéraux dans les filières professionnelles
- Consolidation du concept d' « école française de plongée », de l'éthique et du civisme fédéral.
- Intégration de la dimension européenne et internationale des dossiers
- Réflexion sur l'évolution des définitions de poste de nos cadres, en regard de la rénovation de la filière professionnelle de plongée loisirs.
- **prolongation des débats sur des thèmes nouveaux ou contemporains** : les enfants, la féminisation des pratiquants, la randonnée subaquatique, l'apnée...
- promotion de la défense de l'environnement, grâce aux contenus de formation des niveaux de plongeurs.

2°) Poursuite de la publication des contenus de formations et des qualifications fédérales pour la plongée au recycleur

3°) Poursuite de la mise au point de conventions avec divers organismes de certifications, visant à installer des systèmes de passerelles.

4°) consolidation de la communication avec CTN-info et avec le site dédié à la CTN

5°) recherche de transversalité avec les autres Commissions de la FFESSM.

6°) codification et standardisation des jurys d'examens de moniteurs

Présentation du calendrier 2006 des actions proposées par la CTN :

STAGE INITIAUX NATIONAUX :

Stage initial national MF2 à Hendaye du lundi 6 mars 2006 au samedi 11 mars 2006 inclus.

Stage initial national MF2 à Niolon du dimanche 26 mars 2006 au vendredi 31 mars 2006 inclus.

STAGE FINAUX MF2 ET EXAMENS MF2 :

Stage final MF2 à Niolon du dimanche 7 mai 2006 au samedi 13 mai 2006 inclus.

Examen MF2 à Niolon du dimanche 14 mai 2006 au vendredi 19 mai 2006 inclus.

Stage final MF2 à Hendaye du dimanche 9 juillet 2006 au samedi 15 juillet 2006 inclus.

Examen MF2 à Hendaye du dimanche 16 juillet 2006 au vendredi 21 juillet 2006 inclus.

Stage final MF2 à Niolon du dimanche 10 septembre 2006 au samedi 16 septembre 2006 inclus.

Examen MF2 à Niolon du dimanche 17 septembre 2006 au vendredi 22 septembre 2006 inclus.

MF2 OUTRE-MER :

Stage final et examen MF2 à Papeete (Polynésie française) du dimanche 30 avril 2006 au vendredi 12 mai 2006 inclus.

Stage final et examen MF2 à Bouillante (Guadeloupe) du dimanche 8 octobre au dimanche 22 octobre 2006 inclus.

STAGE NATIONAL FORMATEURS DE TIV :

Dates : 7, 8 et 9 avril 2006. Lieu : Niolon (13).

RIPE 2006 :

Dates : jeudi 26 octobre au dimanche 29 octobre 2006

Lieu : Niolon (13). Remarque : RIPE renouvelées, avec participation des Commissions de la FFESSM.